



Le Barreau de Montréal amorce un processus pour protéger l'égalité contre les formes systémiques de racisme et de discrimination

Pour diffusion immédiate

Montréal, le 12 mars 2021 – Le Barreau de Montréal reconnaît formellement l'existence du racisme et de la discrimination systémiques au Québec. À l'instar de la Cour suprême du Canada et des tribunaux québécois, le Barreau de Montréal est d'avis que le droit à l'égalité inclut une protection contre les formes systémiques du racisme et de la discrimination.

Dès lors, conformément à sa mission de protection du public et par souci du respect des droits fondamentaux, le Barreau de Montréal souhaite s'engager concrètement pour éradiquer le racisme non seulement dans ses manifestations les plus apparentes, mais dans ses fondements. C'est pourquoi le mandat d'élaborer un projet de plan d'action spécifique a été confié au comité conjoint sur la diversité ethnoculturelle.

Le Barreau de Montréal entend suivre de près l'évolution de ce dossier.

Le Conseil du Barreau de Montréal estime que cette déclaration constitue une étape importante vers une société égalitaire où tous les Québécois(es) auront les mêmes droits et privilèges.

– 30 –

Fondé en 1849, le Barreau de Montréal regroupe près de 16 000 avocat(e)s. Il a pour mission de veiller à la protection du public tout en soutenant ses membres dans l'exercice de la profession. D'autres renseignements sont disponibles au www.barreaudemontreal.qc.ca.

SOURCE :

Charlotte Blanche
Conseillère aux communications
Barreau de Montréal
514 866-4481
cblanche@barreaudemontreal.qc.ca